



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 28 septembre 2016]

Date de la convocation
22 septembre 2016
Date d'affichage
22 septembre 2016

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 27
Procurations : 4
Votants : 31

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAUULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Thierry BODDI, Christian PERO, David AMALRIC, Christelle HARDY, Christelle BIROT, Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Marie-Christine BOUTONNET *Conseillers*

Absents et représentés : Monique GUILLE, Bernard BARTHE, Eric PILUDU, Aurélie TREILHOU,

Absents : Philippe PILLEUX, Thomas DOMENECH

N°114 / 2016

Secrétaire de séance : Dominique BOYER

OBJET DE DELIBERATION : « Ecole municipale de l'eau » : fixation des tarifs

Cette école sera proposée dès septembre. L'activité consistera à découvrir et à se familiariser avec le milieu aquatique (GS et CP), puis à découvrir et apprendre les différentes nages (du CE1 au CM2).

Les séances seront encadrées par le personnel BEESAN municipal.

Un temps fort sera organisé en fin d'année scolaire : "la fête de l'eau" le 14 juin 2017 de 15h à 17h30.

Cette école est ouverte à des groupes de 15 enfants âgés de 5 à 10 ans, accueillis à la piscine couverte de Pichery à raison d'1h par semaine sur un cycle de 10 séances.

Trois périodes sont retenues :

- Du 12/09 au 04/12
- Du 04/12 au 26/03
- Du 27/03 au 09/06

Trois groupes sont constitués et pratiqueront de 16h30 à 17h30 comme suit :

- Le lundi GS /CP
- Le mardi CE1/CE2
- Le vendredi CM1/CM2

Le dossier d'inscription est à retirer et à ramener à la piscine d'hiver.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs d'inscription d'un enfant sur un cycle de 10 séances de la manière suivante :

		1251 <QF<	
QF < 950	951 <QF< 1250	1550	QF> 1551
40 €	50 €	65 €	80 €

VOTE : 5 voix contre

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs d'inscription d'un enfant sur un cycle de 10 séances selon le tableau ci-dessus

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 29 septembre 2016

Le maire

Patrice GAUSSERAND

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :